

tion de l'égalité. Cela ne signifie pas que les Indiens doivent nécessairement être tout à fait immergés dans le flot croissant de la population blanche. Il n'est pas trop tard pour les aider à conserver quelque chose de leur propre culture et de leur propre langue, même tandis qu'ils s'adaptent au monde plus vaste qui les entoure. Une solution possible est le progrès graduel d'une attitude mentale qui admet un sort égal pour les Indiens. Cette attitude mentale, en même temps que des chances croissantes dans le domaine économique, permettra aux Indiens non seulement de prouver leur valeur au sein de la société mais éventuellement d'éliminer le tableau qui les représenterait comme constituant un problème racial distinct.

L'insistance énergique sur la valeur des services de bien-être social contribuera, de façon indirecte mais néanmoins essentielle, à l'amélioration de l'avenir des Indiens. L'inégalité des chances économiques, les difficultés de langage, les distinctions raciales, l'insuffisance du logement, la division des familles ou leur séparation par la maladie, ainsi que d'autres difficultés, réduisent l'efficacité de l'Indien et comme travailleur et comme membre de la société. Les normes de santé publique et d'alimentation exigent une attention urgente et des plus sérieuse. Les projets d'habitation, par exemple, à Inuvik et à Fort-Smith, les programmes de déjeuner à l'école, etc., contribuent à alléger ces problèmes, mais la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Les chances offertes aux Indiens grâce à l'instruction, à la formation professionnelle et aux industries nouvelles seront perdues, dans une large mesure, à moins que les intéressés ne soient physiquement et mentalement en état de faire face à leurs problèmes quotidiens.

L'objectif principal de tout programme visant les Indiens des Territoires du Nord-Ouest doit être de leur donner les pleins droits et les pleines responsabilités concédés aux autres Canadiens. Toutefois, il importe au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest que toute aide accordée aux Indiens ne leur enlève pas leur initiative ni ne décourage les efforts qu'ils tentent pour s'aider eux-mêmes. L'aide gouvernementale doit revêtir la forme de meilleures chances et du maintien d'un milieu économique et social dans lequel les Indiens peuvent progresser par leurs propres efforts. On doit renoncer au secours direct et aux autres plans inspirés du paternalisme, partout où les encouragements peuvent susciter l'effort positif et le sens de l'appartenance. En considérant les problèmes des Indiens, le gouvernement territorial doit se rendre compte, — et cela aussi est important, — que deux peuples indigènes habitent le Nord et que les problèmes particuliers aux Esquimaux ne doivent pas être oubliés. Il est essentiel, d'autre part, que ces derniers progressent également sous un régime de pleine égalité et que les efforts que nous tentons en faveur d'une race n'obnubilent ni ne gênent le progrès de l'autre.

Par conséquent, nous prétendons qu'en toutes ces matières, nos objectifs et les moyens que nous préconisons pour les atteindre méritent une sérieuse considération.

Le présent mémoire est soumis après délibération avec le conseil des Territoires du Nord-Ouest et en son nom.

Le commissaire,
R. G. Robertson.

Ottawa, le 15 juin 1960.